

Ministère des Finances et de l'Écono  
mie

- Rapport

93. 06. 12/84

MD  
88

*Financées*  
Kigali, le 23. juin. 1984.....

N° ..911.../07.00/84.

*Vu ce 21.01.85*

*C'est de l'histoire*  
*DFE*  
CONFIDENTIEL

A son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
KIGALI.-

Objet : Transmission du  
compte-rendu de la  
réunion sur le problème  
des produits vivriers.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence le compte-rendu de la réunion tenue le 8 juin 1984 avec les inspecteurs du commerce et les contrôleurs des douanes, sur le problème des produits vivriers.

L'objet de cette réunion était d'étudier les mesures pratiques à prendre, et qui sont de la compétence du Ministère, pour faire face à la pénurie de produits vivriers qui sévit en ce moment.

En effet, le Ministère dispose d'un réseau opérationnel d'inspecteurs du commerce et de douaniers, qui pourra jouer un rôle d'avant-garde dans la prévention contre une aggravation éventuelle du problème.

L'action de ces agents, qui sera complétée par des tournées régulières de nos brigades mobiles et des responsables du Ministère visera trois principaux objectifs à savoir :

1<sup>er</sup> L'identification des zones, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, où des produits vivriers sont disponibles. Les rapports qui me seront envoyés à ce sujet seront ensuite répercutés dans les milieux opérationnels tels que l'OPROVIA, la CARITAS RWANDA et les Coopératives de taille. Il va sans dire que la situation qui prévaut actuellement nous dicte une certaine sélection des opérateurs en fonction, non seulement de leur taille, mais aussi de leur civisme présumé, car la tendance générale de nos commerçants en temps de pénurie est d'exporter frauduleusement les produits carrentiels vers les pays voisins pour autant qu'il y prévaut un marché plus payant.

2<sup>er</sup> La répression de toute sortie de produits vivriers vers l'étranger, le haricot et le sorgho étant les denrées les plus visées par cette mesure. Cette action sera menée avec tact et souplesse, de façon à éviter de paraître de mauvaise foi dans le chef de nos pays amis, et plus particulièrement du Zaïre.

3<sup>er</sup> La facilitation de l'entrée de produits vivriers en provenance des pays voisins. Dans ce cadre et comme dit plus haut, il s'agira tout d'abord de réunir toutes les informations sur les possibilités offertes par ces pays au points de vues tant de la quantité, des prix que des conditions d'approche. Ici le concours des services spécialisés tels que le Service Central des Renseignements serait

.../...

déterminant, d'autant plus qu'il a semblé que nos commerçants préfèrent garder jalousement les informations en leur possession.

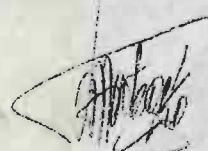
Telles sont, Excellence Monsieur le Président, les grandes lignes de la contribution que le Ministère des Finances et de l'Economie entend apporter dans le cadre de la recherche des solutions au problème sous-revue. Je reste néanmoins persuadé qu'il ne s'agit là que de solutions d'urgence et que le remède définitif se veut plutôt structurel. Et puisque pour un certain temps nous allons devoir dépendre en grande partie des importations, certains aspects de la problématique échapperont au contrôle administratif. Le cas qui m'est le plus en tête est celui des prix puisque nous constatons que ces derniers montent au fur et à mesure que les jours passent, ce qui signifie que, d'une part, les stocks s'amenuisent aussi dans les pays voisins, et que, d'autre part, les commerçants rwandais se disputent de plus en plus nombreux le peu de haricots ou de sorgho qui nous arrive. Ici se définit encore une fois le rôle important que doit jouer l'OPROVIA dans la constitution des stocks de façon à servir de témoin au niveau des prix. C'est dans le même ordre d'idées que je compte arrêter une liste assez réduite de commerçants habilités à commercialiser les produits agricoles actuellement carrentiels, ainsi qu'un système de contrôle du circuit de distribution qui tendrait à faire de ces commerçants principalement des fournisseurs de l'office.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,  
HATEGEKIMANA J. Damascène.-

Copie pour information à :

- Monsieur le Ministre de l'Agriculture,  
de l'Elevage et des Forêts  
K I G A L I.-
- Monsieur le Ministre de l'Intérieur  
et du Développement Communal  
K I G A L I.-
- Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
K I G A L I.-
- Monsieur le Directeur de l'OPROVIA  
K I G A L I.-
- Monsieur le Directeur du Service  
Central des Renseignements  
K I G A L I.-



Compte-rendu de la réunion des Inspecteurs du Commerce et  
des Vérificateurs des douanes, tenue le 8 juin 1984 au Ministère  
des Finances et de l'Economie.

---

Ouvrant la réunion, le Secrétaire Général au Département de l'Economie a évoqué la pénurie des produits vivriers qui, suite à l'assèchement précoce des cultures, a occasionné des pertes dont l'importance varie d'une région à l'autre. Les pertes, a-t-il dit, sont provisoirement estimées à 30 - 40 % en attendant les données précises qui seront fournies par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts. Chaque Ministère concerné, a-t-il poursuivi, a été appelé à jouer le rôle qui lui revient dans la recherche des solutions à ce problème:

- Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération a déjà pris les contacts avec les organismes et pays amis pour obtenir des aides d'urgence;

- Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts a mobilisé une équipe d'agronomes pour enquêter sur l'ampleur exacte des pertes sur la récolte. Le même Ministère envisage également des mesures telles que la mise à disposition des marais et l'octroi des moyens d'irrigation et d'arrosage aux paysans;

- Le Ministère des Finances et de l'Economie de son côté est appelé à contrôler le circuit de commercialisation en freinant les stockages spéculatifs et les sorties de notre production vers les pays limitrophes d'une part, en favorisant l'entrée de ces produits en provenance de l'étranger d'autre part. C'est là que le président de la réunion a situé l'objet de la réunion en indiquant que les inspecteurs du commerce et les contrôleurs des douanes devaient, en étroite collaboration, mener les actions suivantes:

a) Empêcher, par des moyens forts et la persuasion morale, toute sortie de produits vivriers, en étroite collaboration avec les autorités préfectorales et communales,

b) Favoriser l'entrée de produits vivriers en provenance de l'étranger;

c) Identifier les zones où il y aurait des stocks des vivres et en estimer les qualités.

Le président de la réunion a par ailleurs signalé que des organismes tels que l'OPROVIA et CARTAS-RWANDA allaient également jouer un rôle important dans la mesure où ils pourront acheter d'importantes quantités sans intention de spéculation, et que par conséquent, ils devraient servir de stabilisateurs, tant en ce qui concerne les prix qu'en ce qui est de la prévention contre les sorties.

Par contre a-t-il poursuivi, ces deux opérateurs n'étant pas outillés pour l'exploitation des marchés extérieurs, il serait indiqué de compléter leur action par un certain nombre de commerçants ou coopératives qui seraient choisis suivant leur dynamisme et leur honnêteté professionnelle.

Les participants ont ensuite exprimé leurs avis sur les questions soulevées. Les points qui ont attiré l'attention sont résumés ci-après:

1) Nécessité d'un prix stratégique.

La sortie des produits vivriers vers l'étranger est en partie un problème de prix si bien qu'en plus d'un contrôle serré sur les frontières, l'on devrait fixer un prix proche de celui offert dans les pays limitrophes, afin de détourner les commerçants tentés par les prix élevés de l'étranger.

Si l'on maintenait le prix inférieur à celui qui est en vigueur chez nos voisins, on aurait des difficultés à faire entrer la production étrangère. Pour le faire, il est urgent de se renseigner sur la situation des prix locaux et ceux prévalant à l'étranger pour déterminer un prix stratégique, qui, en même temps tiendrait compte du pouvoir d'achat de paysan. Sur ce dernier aspect, le rôle stabilisateur de l'OPROVIA sera déterminant.

Ce facteur prix ne peut jouer un rôle important que s'il est accompagné par des mesures pouvant améliorer le système de contrôle des circuits de distribution.

Dans certaines préfectures par exemple à Butare, de telles mesures ont été prises notamment en ce qui concerne la commercialisation du haricot et de la pomme de terre. Un commerçant de Butare qui charge à Ruhengeri, une camionnette de pommes de terre doit avoir un visa de l'inspecteur du commerce de Ruhengeri.

En arrivant à Butare, l'inspecteur de la place vérifie la quantité visée et c'est le bourgmestre qui en contrôle la commercialisation. Evidemment l'efficacité de cette mesure peut être mise en doute car des fois certains bourgmestres, s'ils ne sont pas eux-mêmes commerçants, sont des amis de ces derniers.

Mais, en comptant sur une bonne collaboration du Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, on s'attend à un effet significatif de ces mesures.

Pour ce qui est des marchés des communes frontalières fréquentés par les barundais, les mesures sont telles que le vendeur par exemple du haricot doit être à même de différencier le rwandais de l'étranger et ne servir qu'au rwandais. Ici la capacité de nos inspecteurs du commerce de persuader les commerçants de l'incivisme de leurs agissements doit être prise en caution, la collaboration des autorités préfectorales et communales ainsi que le concours du Service Central des Renseignements étant vivement souhaités.

## 2) Opérateurs devant intervenir dans la commercialisation.

Les participants ont ensuite souligné la nécessité de confier la commercialisation des produits vivriers à certains opérateurs économiques notamment CARITAS RWANDA, OPROVIA, TRAFIPRO, les Coopératives agricoles ainsi que les commerçants honnêtes et dynamiques.

Ces commerçants privés devront opérer beaucoup plus dans le ramassage desdits produits à l'extérieur, surtout qu'ils sont les mieux indiqués pour faire entrer la production étrangère. Autant que possible, l'OPROVIA, la TRAFIPRO, CARITAS-RWANDA, les Coopératives etc... s'occuperaient plutôt de la distribution, surtout pour la stabilisation des prix pour éviter des sorties frauduleuses.

Les autres commerçants devront être exclus de ce commerce pour éviter le désordre et faciliter le contrôle. Si par exemple un contrôleur des douanes ou un inspecteur du commerce sait qu'un tel commerçant dispose d'un stock de produits vivriers, il doit faire tout son possible pour que ce stock soit acheminé vers un dépôt connu en attendant l'intervention d'un opérateur agréé tel l'OPROVIA. On fera de même pour les camionnettes et camions chargés de ces produits.

Pour rendre la CARITAS-RWANDA plus opérationnelle, les paroisses seront associées à cette action. Les opérateurs économiques désignés devront disposer des liquidités pour payer directement aux ramasseurs. En cas de difficultés financières, le Ministère des Finances et de l'Economie pourrait intervenir auprès des banques pour faciliter l'octroi de crédits à ces opérateurs.

Pour faire entrer les produits étrangers, une certaine souplesse s'impose notamment pour le Zaïre qui a lui aussi besoin de notre pomme de terre. Si on bloque toute sortie, il peut arriver que de l'autre côté on fasse de même.

## 3) Collaboration des Services concernés

La réalisation des trois objectifs cités plus haut, exige plus que jamais, une intense collaboration entre le service de la douane et celui de l'inspection du commerce. Ceci est d'autant plus nécessaire que les deux services font maintenant partie d'un même département ministériel.

Dans le cadre de cette collaboration, les inspecteurs du commerce auront bientôt la qualité d'O.P.J., ce qui leur permettra de compléter le service de la douane en matière de lutte contre la fraude. Si par exemple, un contrôleur des douanes ou un inspecteur du commerce rencontre un cas ne rentrant pas directement dans ses compétences, il peut facilement informer le préfet ou le bourgmestre puisque ces deux autorités ont en même temps les qualités de contrôleur de douanes et d'inspecteur du commerce.

Etant donné que les douaniers opèrent à la frontière et les inspecteurs du commerce à l'intérieur, un échange régulier d'informations sera à chacun d'être au courant de tout événement.

#### 4) Moyens logistiques.

Par ailleurs, l'on sait que les moyens logistiques sont insuffisants:

- Le service de la douane n'a que deux véhicules, un à Cyangugu et un à Gisenyi. Celui de l'inspection du commerce en a présentement quatre (Gisenyi, Ruhengeri, Cyangugu et Gikongoro). A Dutare et à Byumba, les inspecteurs reçoivent les indemnités kilométriques, car ils utilisent leur propres voitures. Ceci étant, le service disposant d'un moyen de déplacement le mettra à la disposition de l'autre chaque fois que le besoin se fera sentir. Dans les zones où il n'y a aucun moyen de déplacement, les brigades mobiles des deux services feront leur possible pour y organiser régulièrement des patrouilles.

Par ailleurs, il faudra tâcher dans la mesure du possible, de s'arranger avec les autorités locales et autres services (Armée, Gendarmerie, service central des renseignements, etc...) afin d'avoir accès aux moyens de déplacement disponibles.

Pour conclure, les participants se sont convenus sur les missions suivantes:

- 1°) Il faudra reprimer avec force toute sortie de produits vivriers tout en gardant une certaine souplesse là où les circonstances l'exigent;
- 2°) Il faudra user de beaucoup de tact pour être partout présents afin de favoriser les entrées des produits vivriers;
- 3°) Il faudra relever la situation des disponibilités en denrées alimentaires et notamment le haricot et le sorgho. Des rapports seront transmis régulièrement au Ministère et à l'OPROVIA;
- 4°) Il faudra relever les coopératives et les commerçants privés fiables, capables de faire entrer de l'étranger les produits vivriers par tous les moyens, et ce dans un délai de trois semaines à compter du 8 juin 1984;
- 5°) Les inspecteurs du commerce et les douaniers s'informeront sur les prix offerts à l'étranger et les transmettront au Ministère pour un alignement éventuel;
- 6°) Une collaboration entre la Douane et l'Inspection du Commerce est plus que requise pour une plus grande efficacité dans le domaine concerné. A cet effet, il faut s'y mettre sérieusement tout en s'abstenant bien entendu de s'ériger en commerçant; un agent qui serait pris dans une telle faute serait d'office remercié;
- 7°) Tout véhicule chargé de produits vivriers devra être intercepté et acheminé aux endroits désignés pour achat par les opérateurs agréés;
- 8°) Les opérateurs qui seront choisis devront d'ores et déjà commencer à procéder à l'achat et au stockage de produits vivriers. Les inspecteurs du Commerce prendront soin d'en transmettre la liste au Ministère dans

les meilleurs délais pour qu'une liste officielle en soit arrêtée et communiquée à l'OPROVIA, CARITAS, etc...

- 9° Le suivi doit être matérialisé dans un rapport régulier et circonstancié. Ce rapport est à transmettre au Ministère toutes les deux semaines et devra être contresigné par la Douane et l'Inspection du Commerce;
- 10 En collaboration avec les autorités locales, il faudra poursuivre une campagne de persuasion morale des commerçants et de tranquillisation de la population.

La réunion a clos ses travaux à 12 heures 30 minutes.

Kigali, le 21 juin 1984

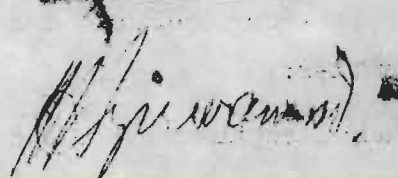
Les Rapporteurs:

BENIMANA Louis

BAGILIGONVA Joseph

Le Secrétaire Général, Président

AYIRWANDA Martin



Annexe:

- Liste des participants.



Réunion du 8 juin 1984

Liste de présence :

<u>Nom et Prénom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Direction Générale</u>
01. AYIRWANDA Martin	Secrétaire Général au MINIFINECO (Economie)	
02. MUSENGIMANA Philippe	Directeur Général des Douanes	
03. KAREMANGINGO Edouard	Directeur Général du Commerce	
04. BAGILIGOMWA Joseph	Chef de Division Brigade Mobile des Douanes	
05. GASANA Grâtien	Directeur de la Législation et Contentieux	
06. BENIMANA Louis	Chef de Division Inspection et Contrôle	
07. MUTUYEYEUZU J.Bosco	Vérificateur Principal Gikondo	Douanes
08. HAKIZIMFURA P.Canisius	Vérificateur Gikondo	Douanes
09. MURENZI Augustin	Contrôleur des Douanes	Douanes
10. KALIRENGE Pudentielle	Vérificateur des Douanes Gikondo	Douanes
11. MUCYO Eustache	Receveur des Douanes Butare	Douanes
12. RUTAGARAMA Evariste	Vérificateur des Douanes Gikondo	Douanes
13. NDAMAGE J.Chrysostome	Receveur des Douanes Gatuna	Douanes
14. MANIRAGABA Bernard	Inspecteur du Commerce Gitarama	Commerce
15. BAZIRARE Paul	Receveur des Douanes Rutete	Douanes
16. MUNYANDILIKIRWA Laurent	Contrôleur des Douanes	Douanes
17. NKUMBUYE Juvénal	Receveur des Douanes Gisenyi	Douanes
18. BYANDAGARA Daniel	Receveur des Douanes Akanyaru-Bas	Douanes
19. NDEREKANYE Bernard	Vérificateur des Douanes Gikondo	Douanes
20. NKOMEJEGUSABA Evariste	Receveur des Douanes Akanyaru-Haut	Douanes
21. NGENDAHI MANA Charles	Inspecteur du Commerce Byumba	Commerce
22. RUHUMULIZA J.Pierre	Inspecteur du Commerce Gisenyi	Commerce
23. BIZIMANA Révoat	Inspecteur du Commerce Kibuye	Commerce
24. NSENGIMANA Samuel	Inspecteur du Commerce Cyangugu	Commerce
25. NYILIMANA J.Baptiste	Inspecteur du Commerce Kibungo	Commerce
26. HATEGEKIMANA Silas	Inspecteur du Commerce Butare	Commerce
27. GAHIGIRO François	Inspecteur du Commerce Gikongoro	Commerce
28. MURASI Ignace	Chef de Bureau: Evaluation en Douane	Douanes
29. SEBANETSI J.Pierre	Receveur des Douanes Gikondo	Douanes.